

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2018/40**

**Objet : chapitre 1.7 Commande publique – Actes spéciaux et divers**

**Composition de la Commission d'Appel d'Offre et de la commission des marchés**

L'an deux mille dix-huit, le 3 octobre 2018, à 10h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL.

Séance du 03 octobre 2018

Date de convocation :  
07 septembre 2018

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 33

En exercice : 33

Membres présents  
Vote(s) pour 33  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Auxiliaire de secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

**Pour représenter la communauté de communes de Serre-Ponçon :**

M. Victor BERENGUEL, M. Marc AUDIER, M. Christian DURANT, M. Jean BERNARD, M. Jean Pierre GANDOIS, Mme Jessica GUIARD, M. Raymond HONORE, M. Robert FRAYSSINES, M. Pierre DOUSSOT (Suppléant de Mme Valérie GRECARD), M. Georges GAMBAUDO,

**Pour la communauté de communes Val D'Avance Serre-Ponçon :**

M. Patrick PERNIN

**Pour la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :**

M. Jean Michel TRON, Mme Agnes PIGNATEL, M. Yvan BOURGUYON (suppléant de M. Jean Michel PAYOT), M. Jean FERON

**Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix):**

Mme Carole CHAUVET, M. Arnaud MURGIA suppléant de Mme Ginette MOSTACHI, M. Jean CONREAUX ; Mme Valérie ROSSI,

**Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voix) :**

Mme Sophie VAGINAY, M. Roger MASSE

**Pour la Chambre de commerce et d'Industrie du 05**

M. Regis BOUCHACOURT

Etaient représentés et excusés:

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : M. Pierre VOLLAIRE donne son pouvoir à M. Jean BERNARD

Pour le Département des Hautes Alpes : M. Marc VIOSSAT donne son pouvoir à Mme Carole CHAUVET, M. Joel BONNAFFOUX donne son pouvoir à Mme Valérie ROSSI

Le Syndicat Mixte est maître d'ouvrage d'un certain nombre d'équipements d'intérêt général sur le Domaine Public hydroélectrique ou sur les rives du lac à la demande des Communes et en adéquation avec ses compétences statutaires.

Le montant des opérations prévues nécessite parfois de procéder à la dévolution des travaux par appels d'offres. En vertu de l'Article 22 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'offres d'un Syndicat Mixte doit être composée par le Président (ou son représentant) et par un nombre de membres égal à celui prévu par la composition de la Commission de la Collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, en l'occurrence le Conseil Général. En conséquence, la composition de la Commission d'Appel d'Offres du S.M.A.D.E.S.E.P. doit comprendre le Président et cinq membres.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de désigner sur scrutin de liste les membres de la Commission d'Appel d'Offres, étant convenu qu'y seront associés Monsieur le Receveur principal de la Trésorerie de Embrun Savines le Lac et les services de la DDCSPP notamment concernant la concurrence et la répression des fraudes.

**Après en avoir délibéré, le 3 octobre 2018, le Comité Syndical :**

- **DESIGNE** à la représentation proportionnelle au plus fort reste comme membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires :

Mme Carole CHAUVET  
M. Jean BERNARD  
M. Jean Michel TRON  
M. Christian DURAND  
M. Jean Michel PAYOT

Membres suppléants :

M. Marc VIOSSAT  
M. Marc AUDIER  
M. Regis BOUCHACOURT  
Mme Jessica GUIARD  
M. Roger MASSE

Le Président aura capacité à désigner par arrêté son représentant

- **DECIDE** que les membres élus de la commission d'appel d'offres par la présente délibération constitue les membres de droit de la commission des marchés, à laquelle pourra être associés les délégués de la collectivité majoritairement concernée par le marché du S.M.A.D.E.S.E.P., telle que définie par délibération n°2009-43 du 10 novembre 2009 ;

Ainsi fait les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

**Le Président,**

**Victor BERNARD**

